Conseil Municipal N° 3 du 30 avril 2010

Délibération nº 51

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLÉES - ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - FÊTES ET CÉRÉMONIES -

VOEU DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES, REPUBLICAINS ET CITOYENS POUR UN ARRETE ANTI-EXPULSIONS LOCATIVES POUR MOTIFS ECONOMIQUES 10-351

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, plus de 100.000 décisions de justice d'expulsion sont prononcées, et plus de 10.000 expulsions sont réalisées avec l'aide de la force publique. Certaines d'entre elles touchent des familles reconnues prioritaires par les commissions du droit au logement opposable (Dalo). Loi Dalo dont la Fondation Abbé Pierre, la CNL, le DAL ou les Enfants de Don Quichotte considèrent qu'elle ne modifie en rien les procédures d'expulsions locatives et que, de plus, la situation des mal logés est toujours une urgence.

Il y a là une situation inacceptable d'un point de vue politique et humain : élus, locataires, associations de défense se doivent de réagir. Nous refusons de nous résigner à ce que des personnes en détresse se retrouvent à la rue au vue de conditions économiques aggravées par la crise, la solidarité doit être effective. Le gouvernement qui a institué le droit au logement opposable doit faire le bilan et constaté la carence en logement et l'aggravation des conditions économiques pour des centaines de milliers de nos concitoyens. Les pouvoirs public doivent être garants du maintien dans leurs logements des familles les plus en difficultés. Les expulsions jettent à la rue ou dans les accueils d'urgences sans résoudre les problèmes des familles, ce n'est pas une solution c'est de solidarité dont nous avons besoin.

Des maires prennent chaque année des arrêtés anti-expulsions pour motifs économiques, c'est un acte politique que l'Etat doit entendre au lieu de s'empresser de faire casser en justice ces arrêtés. Ces arrêtés rentrent en cohérence avec la politique nécessaire de construction de logements sociaux permettant de rattraper le retard en France notamment dans les municipalités de droite, pour rendre effective à terme la loi SRU.

Aujourd'hui face à la crise, c'est un acte de justice pour les Personnes en détresse. Le 14 Mai 2008, la ville de Toulouse avait fait paraître un tel arrêté avant qu'il ne soit annulé par la Préfecture.

Etant donné l'aggravation de la situation socio-économique de notre pays et l'accentuation de la précarité, nous souhaitons que la ville de Toulouse soit à nouveau déclarée « zone de protection des locataires en difficulté économique » en faisant paraître un Arrêté anti-expulsions. Sont exclus de cette mesure les locataires qui, sans motif légitime, tenteraient délibérément d'utiliser cet arrêté pour se soustraire au paiement de leur loyer.

Le Conseil Municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 30 avril 2010 :

- Propose au Maire de prendre un arrêté anti-expulsions locatives pour motifs économiques.
- Demande au Gouvernement d'organiser un moratoire des expulsions locatives pour motifs économiques et de rendre effective la Loi DALO.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
L'Adjointe Déléguée

Martine CROQUETTE